

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 JUILLET

A LA CHAMBRE

L'INTERPELLATION LAUR. — Décidément ce député radical, l'un des fervents adeptes du boulangisme, n'a pas l'oreille de la Chambre ! Mais avec une ténacité, digne d'un meilleur sort, il soulève toujours quelque nouvelle interpellation, qui, fondée ou non, est aussitôt repoussée avec enthousiasme par la majorité républicaine.

Hier, M. Laur a repris une interpellation sur le traité anglo-allemand, portée déjà à la tribune et sans succès par M. Deloncle et plus tard par M. Brisson, lesquels s'inclinèrent devant le désir du ministre des affaires étrangères, jugeant inopportun toute interpellation sur un sujet brûlant, alors que des pourparlers diplomatiques étaient engagés.

M. Ribot s'était mis cependant à la disposition de la Chambre. Il y avait peut-être moins d'inconvénients aujourd'hui à obtenir du gouvernement des explications publiques. Peut-être était-il bon que le Parlement fût éclairé sur ces graves questions avant sa séparation.

Mais la majorité n'a considéré ni l'utilité, ni le but de l'interpellation. Elle a visé uniquement l'orateur. Celui-ci a fait appel à M. Henri Brisson qui s'est empressé, non sans dédain, de déclarer qu'il réservait sa liberté entière, de même qu'il respectait celle de M. Laur.

La majorité a donc ajourné à un mois l'interpellation de ce pelé, de ce galeux. A un mois, c'est-à-dire en pleines vacances.

LES DROITES. — Les Droites se sont réunies sous la présidence de M. Jolibois. Elles ont examiné la proposition d'augmentation d'impôt sur les propriétés bâties. Certains de nos amis estiment que ce projet gouvernemental ne répond pas aux desiderata exprimés par les Droites qui ont déposé plusieurs propositions

de dégrèvement de la propriété foncière jusqu'à concurrence de 120 millions.

Plusieurs autres, bien que pénétrés de la même conviction, croient qu'ils ne sauraient repousser ce projet. Il est illusoire, en effet, quant aux charges publiques ; mais il dégrève légèrement la propriété foncière et par conséquent est favorable aux populations agricoles.

Le mieux ne serait-il donc pas de voter le projet tout en faisant remarquer que le gouvernement se contente de transposer une partie de l'impôt et qu'en réalité il ne répond point aux vœux des agriculteurs dont la Droite a soutenu si énergiquement les intérêts et n'allège que faiblement les charges sous lesquelles ces agriculteurs succombent ? Les Droites se réuniront aujourd'hui pour prendre une résolution à ce sujet.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — La première séance consacrée à cette discussion a débuté par un tournoi sur le terrain de l'économie politique. L'entrée en scène de M. Léon Say a excité un vif intérêt, et l'orateur a pleinement justifié l'attention soutenue que la Chambre a prêté à son discours d'une admirable lucidité.

M. Renard, député du Nord, avait préalablement fait observer que le projet d'augmentation d'impôt sur la propriété non bâtie, qui pèserait surtout sur Paris et les grandes villes, étant présenté au lendemain du recensement sur les propriétés bâties, alors que le gouvernement avait déclaré qu'il ne s'agissait d'aucune aggravation de charges, constituait un abus de confiance du gouvernement à l'égard du pays. Les Droites ont fort applaudi cette déclaration.

EDMOND ROBERT.

La triste conclusion de l'interpellation déposée à la Chambre par MM. Chesnelong, Lucien Brun, Buffet, sur la déplorable affaire de Vicq, n'a surpris personne. En tout cas, le gouvernement ne sort point grandi de tels

débats. Sa politique, comme l'a qualifiée énergiquement M. Lucien Brun, est une politique « détestable et criminelle ».

L'honorable M. Buffet a condensé, en quelques paroles qui ont produit une profonde impression et que M. Constans n'a point osé relever, la morale de cet attentat à la liberté morale, au droit du testataire, à la volonté d'une population, les conclusions juridiques et les principes d'équité et d'honneur qui auraient dû arrêter le gouvernement dans cette voie de l'arbitraire, de la violence, de l'iniquité :

« Vous n'aviez pas le droit, a-t-il dit, d'établir l'école laïque dans une maison qui avait été léguée aux congréganistes, à ce point qu'elles payaient les contributions. Leurs droits d'usufruitiers étaient par ce fait indubitablement établis ; elles ont été portées sur les matrices jusqu'en 1889. A cette époque, la maison a été dispensée d'impôts comme étant affectée à un service public ; mais c'est une erreur que vous avez commise. Cette maison n'était pas affectée à un service public. Vous seriez obligés de construire une autre école, car vous ne trouverez pas un tribunal qui vous déclarera propriétaires ; lorsque ce tribunal aura jugé, vous courrez le risque d'avoir une interruption dans l'enseignement. »

« Du reste, il n'est pas honnête pour le défendeur d'aller devant les tribunaux, quand il reconnaît que le demandeur a raison. »

« Ce que vous avez voulu, c'est donner l'enseignement sans Dieu à une commune qui voulait garder l'enseignement congréganiste. Vous dites que c'est là une conquête faite dans un esprit démocratique ; non, cela n'est pas ; car cette conquête vous l'avez faite aux dépens des pauvres et des petits. Les riches peuvent, s'ils le veulent, trouver ailleurs l'enseignement religieux ; ceux qui n'ont pas la fortune ne le peuvent pas. Donc, votre conquête est antidémocratique. Il en est ainsi de la plupart des lois que vous votez. Vous fléchissez devant le radicalisme. Vous faisiez espérer une politique d'apaisement. Vous n'avez pas tenu vos promesses. En revanche, vous n'avez pas osé installer de force à l'Hôtel de Ville le préfet de la Seine, comme vous avez imposé à Vicq l'institutrice laïque ; vous avez fait entrer ce fonctionnaire dans la maison municipale, timidement ; vous ne voulez pas vous brouiller avec le Conseil municipal de Paris, dont vous respectez les allocations illégales. Vous n'êtes pas les maîtres. »

LES POLICEMEN DE LONDRES

Singulière situation que celle de Londres : en ce moment, ce sont les policemen qui font les émeutes et il faut faire garder les grenadiers par des troupes de ligne.

S'il faut en croire les dernières dépêches venues de Londres et le langage tenu mardi à la Chambre des communes par M. Stanhope, le cas d'insubordination qui s'est produit lundi dans le 2^e bataillon de grenadiers de la garde aurait été très exagéré... Il aurait été, d'ailleurs, reconnu par les autorités du War office que les plaintes des hommes, quoique manifestées d'une façon excessive, étaient cependant fondées.

Le général Smith, commandant le district de Londres, a, en conséquence, informé le bataillon que le régiment « Fast Yorkshire » viendra à « Wellington-Caserne » où il partagera les charges et devoirs des grenadiers. Le général Smith a fait remarquer que l'arrivée du régiment « Fast Yorkshire » n'était nullement une mesure de méfiance vis-à-vis des grenadiers et qu'elle n'était pas non plus motivée par la crainte d'autres désordres. On a seulement voulu alléger le service des grenadiers.

Par mesure de précaution, le 2^e bataillon

LES POLICEMEN DE LONDRES

les infirmités, peut-être aussi par une peine morale.

— C'est malheureux... La vie de ce pauvre homme est un supplice de tous les instants. De douloureuses chimères le torturent comme des réalités, notamment celle de croire toujours, au milieu de l'abondance, qu'on veut le faire mourir de faim... Ne trouvez-vous pas, docteur, que son existence, dans de pareilles conditions, doit lui peser à lui-même ?

— C'est possible, et s'il n'a pas mérité les tristesses de ses derniers jours...

— Qu'il les ait méritées ou non, dit Deluzy d'un air étrange en baissant encore la voix, ne pourriez-vous, docteur, me donner « quelque chose » pour le délivrer de ses maux ?

Le charlatan tressaillit. Son regard qui, jusqu'à ce moment, avait paru éviter celui du maître de forge, se fixa sur son interlocuteur.

— Je... je ne comprends pas, balbutia-t-il.

— Allons donc ! Je gagerais, moi, que dans l'exercice de médecine ambulante, pareille proposition vous a été faite bien des fois et que vous l'avez acceptée... quand on y mettait le prix. Tout à l'heure, vous avouiez que vous

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

— Mes malades ne viennent pas chez moi, répliqua le docteur froidement ; en revanche, j'ai à me défendre contre les importunités des gens qui veulent voir de près l'opérateur, le vendeur de drogues sur la place publique.

— Tel n'est pas mon cas ; vous savez que j'ai des raisons suffisantes pour justifier mon insistance ?

— Il eût été mieux de respecter des scrupules... Mais, soit, je reçois vos remerciements, puisque vous avez voulu me les exprimer en personne... A présent, Monsieur, votre conscience doit être satisfaite et je ne mérite pas d'attirer votre attention d'avantage.

Deluzy, qui ne s'attendait pas à un accueil aussi raide, avait peine à cacher son malaise. Néanmoins, il ne bougea pas et reprit, en affectant toujours une rondeur joviale :

— Voyons ! docteur, c'est trop d'humilité... On m'assure que vous êtes un savant homme,

et vous n'avez pas sujet de vous ravalier parce que vous faites ouvertement ce que tant d'autres font avec hypocrisie... Charlatan ! Eh ! mon Dieu, qui ne l'est pas plus ou moins, au temps où nous vivons ? En haut et en bas, dans la politique comme dans les sciences, les lettres, les arts et partout, on ne rencontre que charlatans... La grande affaire est de réussir ; beaucoup croient que les moyens importent peu... Vous réussissez, vous, à ce qu'il paraît, et vous gagnez plus d'argent que certains docteurs qui soignent des duchesses !

— Les hommes comme moi, répondit Jean avec quelque amertume, ne peuvent aspirer ni aux honneurs, ni à la considération, et ils doivent se contenter d'argent.

— A la bonne heure ! Nous autres industriels, nous poursuivons le même but, il est donc facile de nous entendre... Et tenez, pour mon compte, je veux recourir à votre science.

— Vous ? demanda le docteur avec surprise.

— Moi-même... Mais d'abord, permettez-moi de vous demander si vous avez eu à vous plaindre de quelqu'un ou de quelque chose pendant le court séjour que vous avez fait au

château de la Forge, avec votre aide, M. Robillard ? N'avez-vous pas été, par exemple, dérangés pendant la nuit, d'une manière bizarre ?

Et Deluzy se penchait vers le charlatan, comme pour épier l'expression de ses traits. Le docteur ne sourcilla pas.

— Il s'agit sans doute, répliqua-t-il, de la visite que nous reçûmes d'un vieillard en enfance, dont nous n'avons tiré que des divagations incompréhensibles...

— Et rien de plus n'a troublé votre repos ?

— Rien, répliqua Jean qui, comme nous savons, ignorait la sortie nocturne de Robillard.

Le maître de forge resta silencieux. Rassuré sur un point, il réfléchissait au moyen d'aborder un autre sujet délicat.

— Docteur, reprit-il en baissant la voix, puisque le hasard vous a introduit dans notre paisible maison, vous avez vu combien, ma famille et moi, nous sommes éprouvés dans la personne de ce vieillard atteint d'idiotisme, et c'est précisément à son sujet que je désire vous consulter.

— Je doute que la médecine puisse quelque chose sur son organisation usée par l'âge, par

est cependant consigné à la caserne et le bruit court qu'un régiment d'infanterie de ligne a été appelé.

A Bow Street, les manifestations des policemen se sont au contraire renouvelées mardi d'une façon assez menaçante.

Trois constables ayant arrêté un individu, des amis sont venus à la rescousse. Un tumulte s'en est suivi, et les agents de police se sont servis de leurs bâtons ; d'autres constables sont sortis de leur poste et ont repoussé la foule.

Vers six heures, une autre bagarre a eu lieu à la suite de l'arrestation d'un jeune homme par la police.

Trois constables se sont dirigés vers le marché de Covent-Garden ; ils ont été poursuivis par la foule qui hurlait et sifflait.

Les constables étaient réduits aux abois lorsque des renforts de police sont venus pour les dégager. Une mêlée s'est produite, et une femme a été frappée à la tête d'un coup de bâton !

Voyant le sang couler, la foule surexcitée a commencé par jeter des morceaux de bois, des pierres, des barils vides sur les agents. Ceux-ci ont alors chargé la foule et ont opéré trois arrestations. Enfin l'apparition de la police à cheval suivie par un renfort de trente constables a semblé intimider la foule.

Et l'on ne sait pas trop comment cela finira. L'occasion est donc propice pour rappeler quelles sont les origines de toute cette agitation qui remonte assez loin.

Les policemen de Londres sont très mal payés et le départ de M. Munro qui leur était favorable a causé parmi eux la plus vive irritation. Par une maladresse qui pouvait avoir les plus graves conséquences, sir Edmond Bradford a justement profité de ce moment pour ordonner, samedi, le changement de division du constable Beevers, un de ceux qui sont à la tête du mouvement.

Les constables de la division dont faisait partie Beevers ont vu dans cette décision une insulte au corps entier et pendant quelque temps ils ont refusé de prendre le service de nuit ; des délégués des diverses divisions se sont réunis dans la matinée de samedi, et ils ont résolu, si Beevers n'était pas réinstallé et si les réclamations des policemen n'étaient pas prises en considération, de se mettre immédiatement en grève ; cette détermination était à prévoir et malheureusement elle a reçu un commencement d'exécution. Sir Edward Bradford n'a pas réinstallé le constable Beevers et il en a renvoyé trente autres qui, samedi, avaient manifesté de l'insubordination, et pour les remplacer, on a eu recours à ce que l'on nomme la division de réserve, celle dont les hommes n'ont pas de quartier spécial à surveiller, mais sont envoyés suivant les besoins dans les diverses parties de Londres.

Ces premiers actes de révolte ont eu lieu dans la division de Bow street ; le Strand et ses environs, soit les rues les plus peuplées de Londres, s'y trouvent compris, et dont les habitants s'y montrent fort inquiets d'une situation qui menace à un très haut degré leur sécurité. Dans la journée de dimanche, une maison a été pillée dans le Strand, une autre dans Craven Street, rue voisine. Les constables ont envoyé aux négociants du Strand la circulaire suivante : « Les constables de Bow street préviennent les habitants du quartier qu'ils doivent, lundi soir, fermer de bonne heure leurs établissements et leurs maisons et en assurer les portes de clôture par tous les moyens possibles, car une grève générale de policemen de Londres est à présent inévitable et commencera simultanément lundi à 9 h. 45 du soir, dans toutes les divisions de la capitale. »

Ainsi donc voici Londres livrée aux *burglars* (on donne ce nom aux industriels qui ont embrassé la lucrative profession du vol avec effraction), et le moment n'est peut-être pas éloigné où les bons bourgeois seront obligés de faire la police eux-mêmes. La perspective n'est pas gaie, aussi M. Mathews, dont la raideur est la cause première de cette agitation, est-il en ce moment, dans la capitale de l'empire britannique, l'homme le plus impopulaire des trois royaumes. CH. C.

Londres, 10 juillet.

Une foule énorme a continué, dans la soirée, d'envahir Bow street et le voisinage. On signale quelques rixes entre la foule et la police, mais sans importance.

Les employés des Postes ont remis au Directeur général des Postes un Mémoire déclarant qu'ils ne se mettront pas en grève si l'on congédie avant le 24 juillet les employés non unionistes. L'Administration des Postes a refusé de renvoyer ces employés.

En outre, 5,000 facteurs des Postes, réunis dans la soirée à Clerksveel, ont décidé de commencer la grève dans la matinée, à moins que tous les non unionistes soient licenciés.

BATAILLONS SCOLAIRES

Tous les hommes sérieux n'ont cessé de protester contre l'institution des bataillons scolaires et d'en demander la suppression.

Alors que cette ridicule singerie des devoirs et des exercices du soldat rendait si fiers les anciens édiles de la ville de Paris, créateurs du genre, nous nous élevons avec force contre ces procédés d'éducation militaire, dont le côté grotesque n'avait d'égal que leur inutilité.

Aujourd'hui, les bataillons scolaires n'excitent plus l'enthousiasme des nouveaux édiles de la capitale. Le Conseil municipal actuel,

dont la composition présente ressemble pourtant singulièrement à l'ancienne, commence à en avoir assez.

Espérons que ces bons sentiments persisteront, et que l'œuvre des bataillons scolaires, déjà fortement ébréchée par la diminution du crédit qui lui était affecté, finira par disparaître tout à fait.

C'était vraiment trop rabaisser le noble métier des armes que d'en faire un jeu, une parade d'enfants.

Ces exercices au dehors, cette mascarade extérieure, avaient quelque chose de révoltant pour ceux qui, comme nous, ne veulent considérer que le côté sérieux et digne de respect de tout ce qui touche à l'armée et à la défense du pays.

Assez de gamineries, d'enfantillages, sous prétexte d'exercices qui ne servent à rien et n'apprennent aux enfants que le goût du galon ou l'amour du panache.

M. Odelin, qui appartient à la droite du Conseil municipal de Paris, a clairement montré, dans une séance récente, combien l'institution des bataillons scolaires, léguée par les municipalités précédentes à la municipalité actuelle, était nuisible tant au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel. Il en a fait voir tous les inconvénients, tous les désavantages, et ses critiques ont rencontré un écho qui présage la fin de ces amusements coûteux.

Bientôt donc, c'en sera fait, à Paris, des défilés dans la rue, musique en tête, avec clairons, fifres et tambours. Les enfants rentreront à l'école, ils travailleront un peu plus pour former leur intelligence et agrandir leur cœur. Les exercices physiques eux-mêmes n'auront qu'à gagner à la disparition de ce militarisme malfaisant et malsain.

Il serait bien préférable de s'appliquer à faire des hommes d'abord, pour faire de bons soldats ensuite. Voilà ce qu'il faut souhaiter au nom même de ce patriotisme qui a toujours guidé nos idées.

Mais commencer par singer les militaires et transformer l'école en caserne où l'on n'apprend même pas le métier des armes, puisque la tactique est appelée à se modifier chaque jour, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

Le Conseil municipal de Paris commence à s'apercevoir que les frères et amis de jadis se sont absolument trompés, et il paraît disposé à entrer dans la voie des corrections nécessaires.

Ou aura mis quelque temps, il est vrai, à faire cette découverte. Mais, comme dit le proverbe, mieux vaut tard que jamais.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juillet 1890.

Marché très calme, transactions peu nombreuses. Le 3 0/0 finit à 91.10 ; le 4 1/2 0/0 à 106.75.

Même faiblesse sur les valeurs de crédit. L'action du Crédit Foncier s'inscrit à 4,220, celle de la Banque de Paris à 810. La Banque d'Escompte demeuré à 513. Le Crédit Lyonnais se négocie à 742. La Société Générale à 480 et la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600 sans variations.

La Banque du Brésil revient à 600, subissant à tort l'effet de mauvaises nouvelles qui arrivent de la République Argentine et de l'Uruguay.

Demain, clôture de l'émission des 200,000 actions de 425 fr. de la Société Générale de l'Industrie française en France. Rappelons que la Société possède actuellement 405 usines sur le littoral, 61 bateaux de pêche et une grande maison de commission à Paris. Les calculs établis par le comité directeur font ressortir un produit net annuel donnant un bénéfice de 12 0/0 environ du capital.

La Dette Egyptienne dite Daïra Sanieh est appelée à la conversion par un décret du khédive. Les obligations actuelles sont hypothéquées sur les propriétés de l'État, rapportent 20 fr. par an, et, depuis dix ans, l'amortissement s'en faisait à 400 fr. Le gouvernement égyptien offre en échange des obligations de 500 fr. à 0/0 avec mêmes garanties et en plus l'assurance qu'il ne sera pas fait de conversion pendant 15 ans. Les porteurs qui n'accepteraient pas la conversion seraient remboursés sur le pied de 85 0/0 de leur capital nominal, soit 425 fr. ; ceux-ci doivent adresser leurs demandes au plus tard le 28 courant en déposant leurs titres aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

La Gold Trust est à 68. Les Pierreries de Ceylan à 55.

L'obligation des Chemins Economiques fait 412.

NOUVELLES MILITAIRES

On sait que, cette année, la nouvelle loi militaire sera appliquée dans toute sa rigueur. Fils de veuves, dispensés de toutes catégories, soutiens de famille de la classe 1889, doivent accomplir une année intégrale de service. Par suite du départ de toute la classe, sans exception, pendant une année au moins, nombre de parents, à qui l'aide de leur fils était indispensable, vont se trouver dans une situation précaire. Espérons que les Conseils municipaux voudront bien voter une allocation pour les familles nécessiteuses.

LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE

Un décret qui vient d'être publié par le *Journal officiel* modifie l'organisation des compagnies de discipline. Les principaux changements introduits dans les dispositions qui régissent ces compagnies portent sur les points suivants :

Désormais un disciplinaire pourra, après six mois de séjour dans les compagnies de discipline, être proposé pour la réintégration dans un corps de troupe de son arme d'origine, s'il s'est amendé sérieusement. Un séjour d'un an était exigé jusqu'ici.

La suppression du silo et du cachot de pu-

aimiez l'argent ; il se présente une occasion d'en gagner.

Tout en parlant, Deluzy tirait de son portefeuille un billet de banque, qu'il se mit à retourner entre ses doigts.

Que se passait-il dans l'âme du charlatan ! On put croire d'abord qu'il allait repousser avec indignation cette offre dont il ne pouvait méconnaître la criminelle portée, mais son hésitation dura peu. Un sourire d'un caractère énigmatique effleura ses lèvres et, se penchant à son tour vers Deluzy, ils échangèrent rapidement quelques mots tout bas.

Bientôt le docteur Jean se leva et entra dans un cabinet voisin, où se trouvaient plusieurs bocaux pharmaceutiques. Il prit dans l'un une poudre blanche, qu'il pesa avec grand soin et dont il forma six petits paquets égaux ; il apporta le tout à Deluzy.

— Comme vous avez souhaité, reprit-il sans le regarder, que le médicament n'agisse pas trop vite, vous administrerez au malade un seul de ces petits paquets chaque jour, soit dans sa nourriture, soit dans ses boissons. Après le quatrième paquet, il sera possible que le résultat cherché soit obtenu ; dans le cas contraire, vous administrerez les deux autres, en

observant les mêmes intervalles.

— Fort bien, répliqua Deluzy qui serra précieusement dans sa poche le papier contenant les six paquets ; la difficulté sera de faire prendre ce... médicament au bonhomme qui est très soupçonneux.

— Cette poudre n'a aucun goût ; le malade l'avalerait sans s'en douter.

— C'est au mieux... Seulement, docteur, dit le maître de forge en clignant de l'œil, la chimie médicale a fait bien des progrès, ces derniers temps ! Ne serait-il pas à craindre, si plus tard... par des circonstances malencontreuses...

— Il s'agit, répliqua le charlatan, d'une substance végétale qui ne laisse aucune trace dans l'organisme.

— A merveille ; alors, docteur, ceci vous appartient.

Et Deluzy lui présenta le billet de banque, qu'il n'avait cessé de tenir à la main, comme un appât ; le docteur le repoussa.

— Quoi ! reprit Deluzy avec défiance, vous refusez mon argent ? Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce donc pour l'honneur que vous êtes...

— J'ai mes scrupules, Monsieur, répliqua

le docteur Jean avec un grand sang-froid. Si, comme vous dites, la chose tournait mal, je n'entends pas que l'on puisse invoquer contre moi l'énormité de la somme reçue... Je n'accepterai de vous que cinq francs, le prix ordinaire de cette drogue.

Le maître de forge ne pouvait croire à un tel désintéressement et conservait sa défiance. Enfin, il dit, en posant une pièce de cinq francs sur la table :

— Où diable l'originalité va-t-elle se nicher ? Ma foi ! puisque vous avez des idées si... particulières, il n'y a qu'à les respecter... Cependant c'est bien drôle !

Le docteur Jean se leva.

— Monsieur, reprit-il, on m'attend pour la séance d'aujourd'hui sur la place publique et l'heure me presse ; vous m'excuserez donc...

— Je pars, répliqua Deluzy ; mais, s'il faut l'avouer, tout cela me chiffonne... Votre médicament étant aussi efficace que vous le dites, comment pouvez-vous refuser la somme que je vous offre ?

— C'est, peut-être, murmura le docteur d'une voix sourde et profonde, que je hais, comme vous le laissez vous-même, l'ancien

tanneur Jolivet qui, dans son honnêteté brutale, s'est montré souvent impitoyable...

— Que dites-vous là ? s'écria Deluzy au comble de la surprise ; vous connaissez... Qui donc l'avez-vous vu ? Comment se fait-il ?

Jean posa un doigt sur sa bouche ; Robillard, le nègre, le joueur d'orgue, dans l'habit de leur rôle, venaient chercher leur maître.

— Nous nous reverrons, docteur, dit Deluzy avec précipitation ; je commence à comprendre... Je vous laisse donc à vos affaires, mais, une autre fois, nous causerons.

Il salua légèrement et sortit.

Le charlatan, courant à la fenêtre qui donnait sur la cour, s'assura que le maître de forge remontait dans son tîbury, où l'attendait Julien, et s'éloignait, en effet.

Alors il se laissa tomber accablé sur un siège ; on eût dit d'un acteur qui vient de remplir un rôle pénible. Comme Robillard le pressait de s'habiller pour la sortie dans la ville, le docteur Jean dit d'un ton ferme :

— Nous allons abrégé cette dernière séance, Robillard, attendu que nous quitterons Saint-Siméon ce soir même. Prévenez l'aubergiste, et que nos équipages soient prêts dans deux heures.

...tion est consacrée; l'emploi des fers maintenu, dans l'intérêt même des disciplinaires, qu'il importe à certains moments de mettre hors d'état de nuire aux autres et à eux-mêmes, est réglementé de façon à éviter que cette mesure, toute préventive, puisse jamais devenir une punition.

Le produit du travail du disciplinaire a été calculé de manière à permettre au commandement de récompenser les hommes qui s'efforcent d'amender leur conduite, sans cependant faire aux compagnies de discipline, sous le rapport du bien-être matériel, une situation plus privilégiée que celle qui est faite aux autres corps de troupe de l'armée.

Dans chaque compagnie de discipline il est créé une section de pionniers pour recevoir les incorrigibles.

Le ministre conserve enfin la faculté d'envoyer directement aux compagnies de discipline les militaires qui prennent part à des actes collectifs d'indiscipline.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

NOS DÉPUTÉS

Séance du 8 juillet. — Les députés de Maine-et-Loire se sont abstenus dans le scrutin pour mettre à l'ordre du jour de jeudi la discussion générale du budget de 1891.

M. Berger a voté contre la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur les sucres; MM. Fairé, de La Bourdonnaye, Lacreteille, de Maillé, de Soland, de Terves n'ont pas voté.

M. de Maillé a voté pour le crédit de 3 millions 500,000 francs affecté à l'extension du réseau téléphonique; les autres députés de Maine-et-Loire se sont abstenus.

Tous ont voté pour le crédit affecté à l'institution de 300 nouveaux gardiens de la paix; ils se sont abstenus dans le scrutin sur l'article 10 du projet de loi de règlement du travail; ils ont voté contre l'amendement de M. Granger attribuant aux inspecteurs du travail de 1874 la surveillance de l'exécution de la présente loi.

TENTATIVES DE VOL

Plusieurs tentatives de vol ont eu lieu la nuit dernière dans le quartier de Nantilly. Quelques serrures, dans la rue du Pressoir-Saint-Antoine, ont été forcées. La police devrait bien surveiller de près des nomades établis non loin du quartier et sur lesquels la population de Nantilly a quelque méfiance.

LA TEMPÉRATURE

Il a encore plu ce matin pendant une heure. Est-ce la fin du mauvais temps? Nous avons une bonne nouvelle météorologique datée d'hier:

— *Bone Dens!* mon cher maître, est-ce possible? Nous réussissons si bien ici! Nous avions l'espoir d'y vendre jusqu'à la dernière de nos boîtes...

— Nous partirons ce soir; c'est décidé et vous savez que je ne reviens jamais sur mes décisions.

Robillard s'inclina; le docteur était obéi de ses gens autant qu'aimé, et chacun promit de se conformer à ses ordres.

Après une séance qui fut des plus lucratives sur le champ de foire, on se hâta de rentrer à l'auberge; et, vers la fin du jour, le charlatan, avec ses voitures et son monde, quitta la ville, au grand étonnement de tous ceux qui eurent connaissance de ce départ inattendu.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉE F. DESCHAMPS

VENDREDI 11 Juillet 1890

TOUT FEU TOUT FLAMME

Comédie-bouffe en 3 actes, de M. RICHARD D'AMONROY.

Portier par intérim

Vaudeville en 1 acte, de M. MOÏSE RENAULT.

« En France, les pluies vont cesser en Bretagne; la situation générale devient meilleure et la température s'élève. »

RÉGATES INTERNATIONALES

Les régates organisées par la Société Nautique de Saumur promettent d'être très brillantes, si on en juge par les prix qui y seront décernés.

Nous remarquons, outre divers objets d'art, paniers de champagne, médailles et autres, près de mille francs en espèces qui seront répartis aux vainqueurs des diverses courses de skiffs, périssoires, yoles à quatre et deux avirons.

Les équipes de la Société nautique de Tours, du Rowing-Club de Tours, de la Société nautique Bordelaise, de la Société des Régates Rennaises, etc., etc., viendront disputer lundi prochain à nos canotiers saumurois leur part de cet intéressant butin.

Cette fête, dont l'éclat sera rehaussé par le bienveillant concours de la Musique municipale, ne manquera pas d'attirer sur nos quais une foule considérable.

RÉJOUISSONS-NOUS!

Par autorisation préfectorale, les cercles, cafés, salles de danses et débits de boissons, pourront rester ouverts pendant les nuits des dimanche 13 et lundi 14 juillet.

Ainsi, le jour ne suffit plus: il faut encore deux nuits pour permettre au peuple de célébrer les bienfaits de la République.

On a raison; le commerce et l'industrie sont prospères, le travail ne chôme nulle part et nous nageons dans l'abondance. C'est l'âge d'or qui commence en cette fin de siècle.

Réjouissons-nous donc!

On voit depuis quelque temps, à la quatrième page des journaux, des annonces promettant mille ou quinze cents francs à gagner par mois à la Bourse, avec cent ou deux cents francs, « par un système sûr et absolument nouveau ».

Ce système nouveau ressemble assez aux martingales des professeur de roulette, et l'on devrait se demander pourquoi, puisque les inventeurs sont sûrs de gagner, ils n'en profitent pas pour faire fortune, au lieu de le proposer aux autres. Mais on ne se demande rien, on se laisse tenter, on porte son argent; quelquefois, dans les premiers temps, on gagne... mais ce qui est généralement terrible, c'est le règlement final.

Un des spéculateurs de ce genre, M. Benmayer, banquier, rue de Châteaudun, a disparu le 30 du mois dernier, laissant une lettre dans laquelle il disait qu'ayant fait des pertes considérables en Bourse et ne pouvant représenter les sommes à lui confiées par ses clients, il avait résolu d'en finir avec la vie et allait se brûler la cervelle dans le bois de Saint-Cloud, où il possédait une maison de campagne.

On constata que le banquier avait emporté son revolver et des cartouches. Toutes les recherches faites pour retrouver son cadavre sont restées sans résultats jusqu'à présent. Il se pourrait donc que Benmayer eût pris la fuite tout simplement et que la lettre laissée par lui n'eût pour but que de lui faire gagner du temps en donnant le change à la justice. Le bruit de sa disparition s'étant répandu, des plaintes contre lui ont commencé à affluer au Parquet. Le chiffre déjà connu de ses détournements s'élève à 500,000 francs. (Figaro).

LE DÉPART DU 133^e POUR LE CAMP DU RUCHARD

Nous apprenons, dit le *Patriote*, que le régiment du 133^e de ligne partira d'Angers le 24 juillet prochain pour se rendre au camp du Ruchard, où il ira exécuter les tirs à longue portée.

Le régiment ne rentrera à Angers que vers le 10 août.

En revenant du camp du Ruchard, le 133^e exécutera, nous assure-t-on, des manœuvres

de garnison avec les troupes résidant dans les localités qu'il traversera.

SARAH BERNHARDT A ANGERS

L'absence de M^{me} Sarah Bernhardt prendra fin incessamment.

Elle vient de donner à Londres une superbe série de représentations de *Jeanne d'Arc*, et, aussitôt revenue, elle va recommencer les tournées annoncées en France.

Le vendredi 18 juillet, elle jouera *Jeanne d'Arc* au Grand Théâtre d'Angers.

On assure que M^{me} Sarah Bernhardt terminera la soirée, après la *Jeanne d'Arc* de Barbier, par la lecture de la pièce de poésie d'Elie Sorin, *Les Loups*, qui a eu les honneurs d'une fleur aux Jeux floraux.

POITIERS. — Le Conseil municipal de Poitiers a pris une délibération pour demander que les trois Facultés de cette ville soient réunies en Université.

Parmi les considérants invoqués, nous relevons le vote d'une somme de 500,000 francs pour l'agrandissement et la restauration des bâtiments, et l'assurance que la ville est disposée à faire tous les sacrifices pour le maintien et le développement des Facultés.

UNE ARRESTATION

Les journaux de Nantes annoncent que la police vient de mettre en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'amener du parquet de La Rochelle, le nommé Lemétayer, ancien rédacteur de la *Satire* à Tours, sous l'inculpation d'escroqueries et abus de confiance.

M. Lemétayer est le gendre de M. Danjard, ancien rédacteur en chef de l'*Eclair* et imprimeur du *Republicain d'Indre-et-Loire*.

On se souvient qu'il avait déjà été condamné jadis, par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, à six mois de prison pour outrages à l'armée. (Messager.)

ACCIDENTS AUX COURSES DE SAVENAY

Dans le steeple-chase militaire de Savenay, couru dans l'après-midi de dimanche, trois officiers sur six ont été désarçonnés.

M. de la Hamelinaye, sous-lieutenant au 3^e dragons, à Nantes, n'a ressenti qu'un étourdissement, sans aucune blessure apparente.

M. de Mauduit du Plessix, sous-lieutenant au 24^e dragons, à Dinan, s'est foulé le poignet gauche et légèrement contusionné la main droite.

M. Beudant, du même régiment que le précédent, a été bien plus maltraité que les autres officiers. On l'a relevé sans connaissance, pendant le sang par la bouche et le nez. Immédiatement transporté à l'hospice de Savenay, M. Beudant y a été traité par un médecin civil. Dans la nuit, il a un peu repris connaissance, son état est grave.

MM. de la Hamelinaye et de Mauduit ont pu regagner leurs régiments respectifs après la course.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet 1890. — Une journée à Paris

Train de plaisir à prix exceptionnellement réduits de Poitiers, Saumur et des stations ci-dessous désignées à Paris.

A l'aller, départ des stations le dimanche 13 juillet.

Au retour, départ de Paris dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 juillet.

PRIX DES PLACES (aller et retour)

De Montmorillon, Poitiers, Pouligny-Saint-Pierre, Port-de-Piles et des stations intermédiaires:

2^e classe, 13 fr.; 3^e classe, 9 fr.

De Sainte-Maure, Monts, La Bohalle, Savonnières, Clefs, Saumur, Dissay-sous-Courcillon, Mettray et des stations intermédiaires:

2^e classe, 12 fr.; 3^e classe, 8 fr.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Transport à demi-tarif des Ouvriers agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1890, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe

au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après:

Juvisy à Orléans. — Brétigny à Tours. — Orléans à Tours. — Orléans à Châteauroux. — Orléans à Malesherbes. — Orléans à Montargis. — Orléans à Gien. — Tours à Vierzon. — Tours à Châteauroux. — Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée pour l'aller du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Un journal de Bretagne publiait, ces jours derniers, l'entrefilet qui suit:

« Notre sympathique préfet va beaucoup mieux, et, avec beaucoup de *foin*, la guérison ne se fera pas attendre. »

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR
VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.
Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.
La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

Manufacture de Pianos

HENRI HERZ

O. * Membre du Jury. Hors Concours, Diplôme d'honneur
Médailles d'Or - Exp^o Barcelone 1888. Exp^o Univ. Paris 1889
PARIS - 48, rue de la Victoire, 48 - PARIS
Envoi franco sur demande du catalogue-tarif.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAUD, épiciers; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 1 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU: GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un exploit du ministère de RIFFAULT, huissier à Saumur, en date du huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, il appert :

Que M^{me} Anna Vallet, épouse sans profession de M. Marie-Joseph-Alfred-Toussaint Hattat, négociant, concordataire à la suite de sa liquidation judiciaire, avec lequel elle demeure à Saumur, a formé contre ledit M. Hattat, son mari, sa demande en séparation de biens ;

Et que M^e ALBERT est chargé d'occuper pour elle sur cette demande.

Pour extrait, certifié conforme, par moi avoué-licencié soussigné. Saumur, le 11 juillet 1890.

L. ALBERT.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

BELLE MAISON

Entièrement restaurée

A Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n^o 18,

COMPRENANT :

Au rez-de-chaussée, deux grands salons, petit salon, vaste vestibule, petite salle à manger, cuisine.

Au 1^{er} étage, six chambres.

Au 2^e étage, trois chambres et greniers.

Cour intérieure, écurie, remise. Grandes caves voûtées.

Eau de Loire et gaz.

Cette maison est d'un revenu de 2,000 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (558)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

REMISE ET ÉCURIE

Au Champ-de-Foire,

REMISE, ÉCURIE

Et Chambre au 1^{er}

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD, place de la Grise. (303)

A Vendre ou à Louer

POUR NOËL PROCHAIN

UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n^o 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

A LOUER de suite pour Belle Maison bourgeoise,

rue Nationale, n^o 7, avec JARDINS, EAU de LOIRE et GAZ.

S'adresser à M. SÈVE, qui l'habite. (330)

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

A Affermer de suite

Avec TERRES et PRÉS, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

On leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU, château de Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

MAISON FONDÉE EN 1804

8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigongne, 3, à Saumur. (497)

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, cannes et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 48 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (13)

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal

Changement de domicile

M. Gelineau-Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n^o 65. (442)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 16 à 18 ans, sachant bien écrire et compter. S'adresser rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 9.

La Maison LAUNAY-MICOUILLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAIN SÉDOUCHEZ de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino.—Musique dans le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux Dames.—Salons de jeux, de conversation, etc.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

Royal Windsor

LE CHÉMIN RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils tombés ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méteilés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Écliquier, PARIS

Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

UN JEUNE HOMME, ancien or-donné, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

IMPRIMERIE à céder dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, reliure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilogram, 1 fr. 20; — par 5 kilos, 4 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt: **Épicerie Centrale**

Saumur, chez M. ANDRIEU

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		VALEURS ÉTRANGÈRES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	91	Banque de France	4150	Nord	1807 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	382	Compagnie parisienne du Gaz	387
3 0/0 amortissable	93 40	Banque d'Escompte	515	Orléans	1445	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	165	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	33
4 1/2 1883	106 80	Comptoir national d'Escompte	622 50	Ouest	1000	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	464	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	102
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit national d'Escompte	1222 50	Compagnie parisienne du Gaz	1370	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	460 50	— obligations à lots	602
Oblig. 1855-60 3 0/0	537 50	Crédit Foncier	630	Transatlantique	630	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	410	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1865 4 0/0	538	Crédit Industriel et Commercial	742 50	Canal de Panama	44	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	457 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	422 58	Crédit Lyonnais	435	— Suez	2311 25	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Est 3 0/0 anc. r. à 500	430
— 1871 3 0/0	405	Crédit Mobilier	600	VALEURS ÉTRANGÈRES		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	436	— P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	436
— 1875 4 0/0	531 50	Dépôts et Comptes courants	856 25	Autrichien 4 0/0 or	95 20	Midi 3 0/0 anc. r. à 500	446	— Midi 3 0/0 anc. r. à 500	446
— 1876 4 0/0	531 50	Société Générale	480	Dette d'Égypte 6 0/0	481 25	Nord 3 0/0 r. à 500	446	— Nord 3 0/0 r. à 500	446
— 1886 3 0/0	404	Est	856 25	Extérieur 4 0/0	76 65	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	431 25	— Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	431 25
Bons de liquidation	530	Paris-Lyon-Méditerranée	1420	Hongrie 4 0/0 or	90 45	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	432	— Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	432
		Midi	1260	Italie 5 0/0	92 50				
				Portugal 4 1/2 1888	474				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,